

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES VACCINATIONS DES ÉLÈVES DE 7^e ANNÉE

Chers parent, tutrices et tuteurs,

La Santé publique fournit des vaccinations gratuites aux élèves de 7^e année dans les écoles à l'automne et au printemps.

Les élèves de 7^e année se voient proposer trois vaccins importants qui contribuent à les protéger :

- **Maladie à méningocoques** (cause la méningite) **obligatoire pour la fréquentation scolaire*
- **Hépatite B** (provoque des lésions et un cancer du foie)
- **Virus du papillome humain** (HPV; provoque des lésions précancéreuses, des cancers de la bouche, des organes génitaux et de l'anus, ainsi que des verrues génitales).

Je vous recommande vivement de faire vacciner votre enfant contre ces maladies. Ces vaccins sont sûrs et efficaces et réduisent considérablement le risque de maladies potentiellement mortelles lorsqu'une série complète a été reçue.

Je vous demande de :

- Consulter les informations sur les vaccins sur wdgpublichealth.ca/immunizeGr7. (en anglais seulement)
- Compléter le formulaire de consentement en ligne pour votre enfant dès que possible wdgpublichealth.ca/gr7consent (en anglais seulement)

Si votre enfant a déjà reçu un ou plusieurs des vaccins énumérés ci-dessus, veuillez remplir le formulaire de consentement et indiquer les dates des vaccinations sur le formulaire. Une infirmière de santé publique ne vaccinera votre enfant que si le vaccin est encore nécessaire.

La Santé publique souhaite que les vaccinations scolaires soient une expérience positive pour les élèves. Si vous avez des questions relatives à ce programme ou si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de consentement, veuillez communiquer avec le service de santé publique de Wellington-Dufferin-Guelph au 1 800 265-7293, poste 7006, pour communiquer avec une infirmière ou un infirmier de la santé publique.

Veuillez agréer mes salutations les plus cordiales,

Dr Matthew Tenenbaum, M.D., CCMF, maîtrise en santé publique, FRCPC
Médecin-hygiéniste adjoint

Vaccin contre l'hépatite B

Protège contre le virus de l'hépatite B.

Qu'est-ce que l'hépatite B?

L'hépatite B est un virus qui provoque de graves infections du foie et peut entraîner des lésions permanentes du foie, une cirrhose ou un cancer du foie. L'hépatite B est la principale cause de cancer du foie au Canada.

L'hépatite B se transmet par contact avec le sang et les liquides organiques d'une personne infectée. Elle peut être transmise par les rapports sexuels, le partage de seringues, l'utilisation de matériel contaminé pour le tatouage et le piercing, et le partage de brosses à dents ou de lames de rasoir. Elle peut également être transmise de la mère au bébé lors de l'accouchement.

Pourquoi se faire vacciner?

La vaccination est le meilleur moyen de protéger votre famille et vous-même contre des maladies graves. Ce vaccin est plus efficace lorsqu'il est administré avant une éventuelle exposition à la maladie.

Il n'existe pas de remède pour l'hépatite B. De plus, une personne sur dix qui est infectée par le virus le portera toute sa vie. Ces personnes ne présentent souvent aucun symptôme et peuvent le transmettre à d'autres.

Lorsque le vaccin est administré selon le nombre de doses recommandé, il protège 98 % des personnes.

Qui peut recevoir le vaccin?

Le vaccin est systématiquement proposé aux élèves de 7^e année, les élèves restant admissibles jusqu'à la fin de la 12^e année. Ce vaccin est administré aux élèves de 11 à 15 ans sous forme d'une série de deux doses, à 4 à 6 mois d'intervalle. Les étudiants âgés de 16 ans et plus, qui commencent ou terminent leur série de vaccins, devront recevoir trois doses du vaccin.

Le vaccin contre l'hépatite B est également fourni gratuitement aux nourrissons, aux enfants et aux adultes à haut risque. Pour plus d'information sur l'admissibilité, voir le tableau 3 de la page [Calendriers de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario](#).

Ce vaccin est recommandé, mais n'est pas gratuit, pour les personnes présentant des risques professionnels, pour celles qui vivent, voyagent ou subissent une intervention médicale ou des soins dans un pays où le taux d'hépatite B est élevé, et pour toute personne souhaitant réduire son risque d'hépatite B.

Remarque : Les rappels systématiques ne sont pas recommandés si une série de vaccins a été effectuée.

Qui ne devrait pas être vacciné?

- Toute personne ayant une réaction allergique grave à une partie du vaccin ou de son contenant.
- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à ce vaccin dans le passé.
- Toute personne ayant une forte fièvre ou une infection grave plus grave qu'un rhume.
- Toute personne ayant terminé une série de vaccins contre l'hépatite B ou de vaccins combinés contenant l'hépatite B (Twinrix®, Infanrix Hexa®).

Si vous êtes enceinte, si vous allaitez ou si vous avez des antécédents de syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les six semaines suivant un vaccin antérieur, veuillez consulter un professionnel de la santé avant de recevoir ce vaccin.

À quoi faut-il s'attendre après la vaccination?

Le vaccin contre l'hépatite B est sûr et bien toléré. Les effets secondaires, s'ils se produisent, sont généralement légers et disparaissent en quelques jours.

Les effets secondaires les plus courants sont la rougeur, le gonflement ou la douleur au niveau du site d'injection.

Des maux de tête, de la fièvre, de la fatigue, des vertiges, des nausées et des douleurs musculaires peuvent également survenir, mais sont moins fréquents.

Les réactions allergiques graves (c'est-à-dire l'anaphylaxie), bien que rares, constituent un risque lors de l'administration de tout vaccin. Il est recommandé d'attendre dans la clinique pendant les 15 minutes qui suivent la vaccination, car c'est le délai le plus fréquent pendant lequel l'anaphylaxie se produit.

Soyez à jour dans vos vaccinations

Veillez à ce que votre prestataire de soins de santé mette à jour votre carnet de vaccination personnel (carte jaune) après avoir reçu un vaccin. Conservez vos dossiers dans un endroit sûr. Si votre enfant fréquente une garderie ou une école agréée, veuillez informer la Santé publique lorsqu'un vaccin est administré. Vous pouvez déclarer les vaccins de l'une des manières suivantes :

- **En ligne :** L'outil de la Connexion immunisations Ontario (CION) disponible à immunizewdg.ca vous permet de signaler et de consulter le dossier d'immunisation de votre enfant.
- **Courriel :** vaccine.records@wdgpublichealth.ca
- **Téléphone :** 1 800 265-7293, poste 4396
- **Télécopieur :** 1 519 836-2986

Pour de plus amples renseignements, consultez le site :

- Santé publique Wellington-Dufferin-Guelph : wdgpublichealth.ca
- Ministère de la Santé : <https://www.ontario.ca/fr/pag/e/vaccins>
- Immunisation Canada : <https://www.immunize.ca/fr>
- Calendriers de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario

Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH-9)

Protège contre neuf types de VPH : 6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58.

Qu'est-ce que le VPH?

Le VPH est un virus commun qui provoque le cancer du col de l'utérus, de la vulve, du vagin, de l'anus, de la tête, du cou, du pénis et peut également causer des verrues génitales. Il se transmet par contact sexuel, qu'il s'agisse de rapports ou de contacts sexuels. Sans vaccination, la plupart des gens auront le VPH au cours de leur vie. Le plus souvent, une infection par le VPH disparaît d'elle-même. Chez certaines personnes, le VPH ne disparaît pas et provoque des cancers liés au VPH ou des verrues génitales. La plupart des personnes infectées par le VPH ne présentent aucun signe ou symptôme et peuvent transmettre le virus à d'autres personnes sans même le savoir.

Pourquoi se faire vacciner?

La vaccination est le meilleur moyen de protéger votre famille et vous-même contre des maladies graves. Ce vaccin est plus efficace lorsqu'il est administré avant une éventuelle exposition à la maladie.

Avec une série complète, il a été prouvé que le vaccin VPH-9 prévient les types d'infection les plus courants liés au VPH :

- plus de 90 % des cancers du col de l'utérus;
- environ 80 à 90 % des cancers de l'anus;
- 40 % des cancers du vagin et de la vulve;
- 40 à 50 % des cancers du pénis;
- 25 à 35 % des cancers de la bouche et de la gorge (cancers buccaux et oropharyngés);

- plus de 90 % des verrues génitales.

Même avec la vaccination contre le VPH, il est important de se soumettre à un dépistage des cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin, de l'anus, du pénis et de certains cancers de la tête et du cou. Les femmes doivent toujours se soumettre à un dépistage systématique du cancer du col de l'utérus.

Qui peut recevoir le vaccin?

Le vaccin est systématiquement proposé aux élèves de 7^e année, les élèves restant admissibles jusqu'à la fin de la 12^e année.

Il est également recommandé pour les femmes de 9 à 45 ans, les hommes de 9 à 26 ans et les personnes de 27 ans et plus présentant un risque continu.

Ce vaccin est administré en deux séries de doses, à 6 mois d'intervalle, pour les enfants de 9 à 14 ans et en trois séries de doses, sur 6 mois (0, 2, 6), pour les jeunes de 15 ans et plus.

Les personnes dont le système immunitaire est affaibli devraient également recevoir trois doses, y compris les jeunes de 9 à 14 ans.

Qui ne devrait pas être vacciné?

- Toute personne ayant une réaction allergique grave à une partie du vaccin ou de son contenant.
- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à ce vaccin dans le passé.

- Toute personne ayant une forte fièvre ou une infection grave plus grave qu'un rhume.

Si vous êtes enceinte, si vous allaitez ou si vous avez des antécédents de syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les six semaines suivant un vaccin antérieur, veuillez consulter un professionnel de la santé avant de recevoir ce vaccin.

À quoi faut-il s'attendre après la vaccination?

Le vaccin VPH-9 est sûr et bien toléré.

Les effets secondaires, s'ils se produisent, sont généralement légers et disparaissent en quelques jours. Les effets secondaires les plus courants sont la rougeur, le gonflement ou la douleur au niveau du site d'injection.

Des maux de tête, de la fièvre, de la fatigue, des vertiges, des nausées et des douleurs musculaires peuvent également survenir, mais sont moins fréquents.

Les réactions allergiques graves (c'est-à-dire l'anaphylaxie), bien que rares, constituent un risque lors de l'administration de tout vaccin. Il est recommandé d'attendre dans la clinique pendant les 15 minutes qui suivent la vaccination, car c'est le délai le plus fréquent pendant lequel l'anaphylaxie se produit.

Soyez à jour dans vos vaccinations

Veillez à ce que votre prestataire de soins de santé mette à jour votre carnet de vaccination personnel (carte jaune) après avoir reçu un vaccin. Conservez vos dossiers dans un endroit sûr.

Si votre enfant fréquente une garderie ou une école agréée, veuillez informer la Santé publique lorsqu'un vaccin est administré. Vous pouvez déclarer les vaccins de l'une des manières suivantes :

- **En ligne :** L'outil de la Connexion immunisations Ontario (CION) disponible à immunizewdg.ca vous permet de signaler et de consulter le dossier d'immunisation de votre enfant.

- **Courriel :** vaccine.records@wdgpublichealth.ca
- **Téléphone :** 1 800 265-7293, poste 4396
- **Télécopieur :** 1 519 836-2986

Pour de plus amples renseignements, consultez le site :

- Santé publique Wellington-Dufferin-Guelph : wdgpublichealth.ca (en anglais seulement)
- Ministère de la Santé : <https://www.ontario.ca/fr/page/vaccins>
- Immunisation Canada : <https://www.immunize.ca/fr>
- Calendriers de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario : <https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/immunization/schedule.aspx>

Vaccin contre le méningocoque (Men-C-ACYW-135)

Protège contre les maladies invasives à méningocoques causées par les sérogroupes A, C, Y et W-135.

Qu'est-ce qu'une maladie à méningocoques?

La maladie à méningocoques est une infection causée par la bactérie *Neisseria meningitidis*. Il existe cinq souches communes qui provoquent des maladies graves : A, B, C, Y et W-135. Ces bactéries peuvent provoquer une méningite, une infection de la paroi du cerveau et de la moelle épinière, ou une septicémie, une infection du sang qui entraîne souvent des lésions organiques.

La bactérie se transmet facilement par des gouttelettes dans l'air provenant de la toux ou des éternuements, ou par contact direct avec une personne infectée. Cela inclut le fait d'embrasser ou de partager des objets tels que de la nourriture, des couverts, des boissons, des produits pour les lèvres ou des cigarettes/vapes.

Environ 10 % des personnes en bonne santé sont porteuses de la bactérie dans leur nez ou leur gorge sans être malades, mais elles sont néanmoins capables de la transmettre à d'autres personnes.

Les complications de la méningococcie peuvent inclure une perte auditive à long terme, des déficiences mentales et l'amputation d'un membre. La maladie à méningocoques tue une personne sur 100 infectées.

Pourquoi se faire vacciner?

La vaccination est le meilleur moyen de protéger votre famille et vous-même contre des maladies graves. Ce vaccin est plus efficace lorsqu'il est administré avant une éventuelle exposition à la maladie.

Ce vaccin protège contre quatre des souches les plus courantes et les plus graves de l'infection à méningocoques – A, C, Y et W-135. Il est efficace à 80 à 85 %.

Si votre enfant a reçu le vaccin contre le méningocoque conjugué C (Men-C-C) lorsqu'il était nourrisson, il devrait quand même recevoir le vaccin Men-C-ACYW-135, car il offre une protection contre des souches supplémentaires.

Qui peut recevoir le vaccin?

Le vaccin est systématiquement proposé aux élèves de 7^e année, les élèves restant admissibles jusqu'à la fin de la 12^e année. Ce vaccin est administré en une seule dose.

Il est également fourni gratuitement aux enfants et aux adultes présentant un risque élevé de contracter une maladie à méningocoques, tels que ceux qui présentent certaines conditions médicales ou ceux qui ont été en contact étroit avec un cas. Pour plus d'information sur l'admissibilité, voir le tableau 3 du site [Calendriers de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario](#).

Ce vaccin est recommandé, mais n'est pas gratuit, pour les personnes présentant des risques professionnels, celles qui vivent ou voyagent dans une zone à haut risque de maladie méningococcique et pour toute personne souhaitant être protégée contre les souches de méningocoque A, C, Y et W 135.

Il est important de noter que l'efficacité diminue avec le temps. Des doses de rappel peuvent être recommandées tous les 5 ans pour les personnes présentant un risque continu.

Qui ne devrait pas être vacciné?

- Toute personne ayant une réaction allergique grave à une partie du vaccin ou de son contenant.
- Toute personne ayant eu une réaction allergique

grave à ce vaccin dans le passé.

- Toute personne ayant une forte fièvre ou une infection grave plus grave qu'un rhume.
- Toute personne ayant été vaccinée au cours des quatre dernières semaines avec un autre vaccin Men-C-C.

Si vous êtes enceinte, si vous allaitez ou si vous avez des antécédents de syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les six semaines suivant un vaccin antérieur, veuillez consulter un professionnel de la santé avant de recevoir ce vaccin.

Que faut-il attendre après la vaccination?

Le vaccin Men-C-ACYW-135 est sûr et bien toléré.

Les effets secondaires, s'ils se produisent, sont généralement légers et disparaissent en quelques jours. Les effets secondaires les plus courants sont la rougeur, le gonflement ou la douleur au niveau du site d'injection.

Des maux de tête, de la fièvre, de la fatigue, des vertiges, des nausées et des douleurs musculaires peuvent également survenir, mais sont moins fréquents.

Les réactions allergiques graves (c'est-à-dire l'anaphylaxie), bien que rares, constituent un risque lors de l'administration de tout vaccin. Il est recommandé d'attendre dans la clinique pendant les 15 minutes qui suivent la vaccination, car c'est le délai le plus fréquent pendant lequel l'anaphylaxie se produit.

Soyez à jour dans vos vaccinations

Veillez à ce que votre prestataire de soins de santé mette à jour votre carnet de vaccination personnel (carte jaune) après avoir reçu un vaccin. Conservez vos dossiers dans un endroit sûr.

Si votre enfant fréquente une garderie ou une école agréée, veuillez informer la Santé publique lorsqu'un vaccin est administré. Vous pouvez déclarer les vaccins de l'une des manières suivantes :

- **En ligne** : L'outil de la Connexion immunisations Ontario (CION) disponible à immunizewdg.ca vous permet de signaler et de consulter le dossier d'immunisation de votre enfant.
- **Courriel** : vaccine.records@wdgpublichealth.ca
- **Téléphone** : 1 800 265-7293, poste 4396
- **Télécopieur** : 1 519 836-2986

Pour de plus amples renseignements, consultez le site :

- Santé publique Wellington-Dufferin-Guelph : wdgpublichealth.ca
- Ministère de la Santé de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/vaccins>
- Immunisation Canada : <https://www.immunize.ca/fr>
- Calendriers de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario : <https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/immunization/schedule.aspx>